

Lettre d'information

L'actualité Mobilité de Grand Besançon Métropole

Avril 2022

Avec le conseil en mobilité de Grand Besançon Métropole, informez-vous des conditions de déplacements et des évolutions réglementaires en cours sur la mobilité.

Des informations utiles pour vous et vos salariés !

Le covoiturage pour faire face à l'augmentation du prix de l'essence

Le prix de l'essence ne cesse d'augmenter.

Les effets se font sentir notamment pour les salariés qui effectuent la plupart de leurs déplacements en voiture. Si certains cherchent à repérer les points de vente qui offrent les meilleurs prix, d'autres ont trouvé une solution plus facile et plus économique : changer leur mode de déplacement.

Les transports en commun représentent une solution attractive sur le plan financier, il en est de même pour le vélo sur les courtes distances. Pour les plus longues distances, la solution du covoiturage reste plus accessible et pratique.



En covoiturant **tous les jours sur 30 km** en alternance avec un collègue, **vous économisez 2 000€/ an.**

Un tarif réduit sur l'abonnement de parking

Grand Besançon Métropole soutient le covoiturage et propose :

20 % de réduction sur l'abonnement affaire si 2 personnes covoiturent

30 % de réduction sur l'abonnement affaire si 3 personnes covoiturent



Conditions :

- être usagers réguliers du covoiturage
- partager le paiement de l'abonnement entre les occupants du véhicule
- ne pas être du même foyer
- disponible dans tous les parkings barriérés gérés par Grand Besançon Métropole : Marché Beaux-Arts/Cusenier, Mairie, Pasteur, Petit Chamars, Saint-Paul, Glacis, Rivotte, Arènes, Chamars, Isenbart, Milleret, Beauregard.

Exemple : Pour le parking Mairie, un abonnement mensuel affaire d'une personne seule en parking souterrain est de 71,20 €. **Il passera à 28,48 € par personne pour 2 covoitureurs et à 16,61 € pour 3 covoitureurs...**

Renseignements auprès du gestionnaire des parkings :

Parking Marché Beaux-Arts/ Cusenier Tél : 03 81 21 32 60

Nouvelles coordonnées à partir de mai 2022 : Agence Ginko Mobilités (29 Rue des Boucheries ; Place de la révolution) Tél : 03 70 27 71 60

Ginko Voit' : une solution de covoiturage de proximité connectée au réseau Ginko

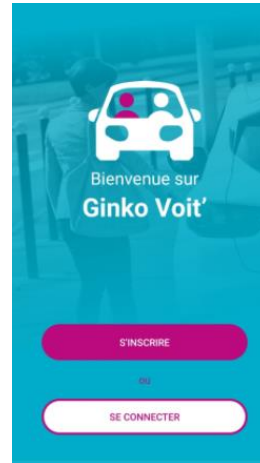
Partagez tous vos trajets !

Je suis conducteur, mes trajets sont récompensés : après 10 trajets réalisés, je bénéficie du [Pack Avantages Ginko](#) (gratuits et réductions chez les 30 partenaires Ginko : musées, magasins, loisirs...)

Je suis passager, mes trajets sont gratuits : je peux noter le conducteur et je ne paie rien.

Mode d'emploi :

- je propose mon trajet ou j'indique mon point de départ et ma destination
- j'accepte les demandes ou les propositions et j'entre en contact avec mon covoitureur



Le parking relais : la solution contre les soucis de parking et d'embouteillage au centre-ville

Faire le choix des Parkings Relais (P+R), c'est stationner aux portes de la ville puis prendre le tram ou le bus. Vous évitez ainsi de chercher un emplacement et vous réalisez des économies de carburant.

Mode d'emploi :

Entrez dans le Parking Relais de votre choix à tout moment, la barrière s'ouvre automatiquement, vous stationnez votre véhicule.

Vous rejoignez votre destination en bus ou tram en utilisant un titre de transport Ginko. Pour sortir du P+R, il faut présenter son titre de transport Ginko utilisé durant la journée (de 4 h 30 à 2 h 30)



Hauts du Chazal : 200 Places

Temis : 177 places

Île de France : 63 places (réservées aux abonnés Ginko)

Fort Benoît : 112 places

Micropolis : 142 places

Vesoul : 53 places

Le réseau des parkings relais peut également être utilisé comme lieu de rencontre pour covoiturer.

Subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

Pour encourager les modes de déplacement actifs et alternatifs à l'usage de la voiture individuelle, Grand Besançon Métropole propose aux habitants de son territoire une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.



Le soutien de la communauté urbaine s'élève à hauteur de 25% du prix d'achat de l'équipement neuf choisi. Cette subvention est limitée à 200 € maximum pour un vélo à assistance électrique pliant ou non pliant, et à 400 € pour un vélo cargo à assistance électrique. Elle est également cumulable avec l'aide de l'Etat sous certaines conditions de revenus.

Pour en bénéficier :

- envoyer le [dossier de subvention](#) par voie postale (Boutique Ginko, 28 rue de la République 25000 Besançon)
- compléter le dossier de subvention en ligne: [je remplis la demande de subvention](#)

CONTACT



Département des Mobilités - Conseil en mobilité durable

conseil-mobilite@grandbesancon.fr

ndiate.ndiaye@grandbesancon.fr

La conseillère en mobilité du Grand Besançon répond à vos questions sur la mobilité de vos salariés. Elle vous accompagne également dans la mise en place d'un plan de mobilité pour votre entreprise ou votre établissement.